

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par MURON Marie-Christine (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par DAVAL Marius (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Autorisation de prise de participation de la CCVAI dans Société Publique Locale SPL2F

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- les articles L. 1521-1 et suivants relatifs aux Sociétés Publiques Locales,
- l'article L. 5211-5 concernant les compétences des établissements publics de coopération intercommunale,
- l'article L. 2253-1 pour les prises de participation des communes et intercommunalités dans des sociétés,

VU le projet de statuts de la SPL2F (2 fleuves), transmis aux membres de l'assemblée,

CONSIDÉRANT que la SPL2F a pour objet d'accompagner ses adhérents/actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales et de développement urbain, de cohésion territoriale et de soutien à l'aménagement et à la revitalisation des territoires ruraux. Elle exercera son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires publics, dans le respect du principe du « in house » (article L. 1521- 1 CGCT),

CONSIDÉRANT que la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) a intérêt à participer à cette société afin de bénéficier de ressources en ingénierie dont elle ne dispose pas et de l'accompagner dans des projets structurants,

CONSIDÉRANT que le capital social de la SPL est fixé à 225 000€ minimum, et que la communauté est invitée à y souscrire à hauteur de 13 actions de 500€ soit 6 500 € maximum (cette somme pourra être réduite à 6 000 € selon le nombre d'adhérant),

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser la prise de participation et d'habiliter le Président à signer tous actes relatifs à cette opération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE la CCVAI à prendre une participation au capital de la SPL2F, à hauteur de 6 500 € maximum,

Article 2 : APPROUVE le projet de statuts de la SPL2F, annexé à la présente délibération.

Article 3 : AUTORISE Le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/10/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 15/10/25
et de la publication le : 15/10/25
Le Président,*

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the President, Georges Bernat.

Date de transmission de l'acte: 15/10/2025
Date de reception de l'AR: 15/10/2025
042-244200614-DE2025_0910_08-DE
A G E D I